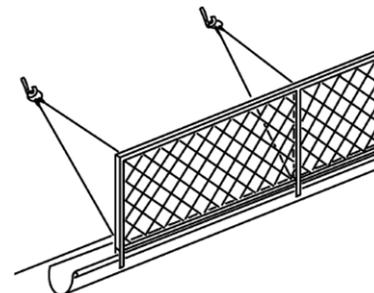


121

Protections temporaires contre les chutes et barrières de protection sur toitures inclinées.

.100 Parois de retenue sur les toits, classe C, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai". Pose sur le boudin de chéneau, avec amarage à la structure porteuse du toit.

Pour les toitures existantes avec une pente de jusqu'à degrés 45.



.110 Paroi de retenue sur le toit, hauteur min. m 1,0. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.

.111 Hauteur à l'égout jusqu'à m 8,0. **..m...**

Texte indicatif supprimé

.112 Hauteur à l'égout m 8,1 à 16,0. **..m...**

⊕ Variable supprimée  
⊖ Variable supprimée  
⊗ Variable supprimée

.113 Hauteur à l'égout m 16,1 à 24,0. **..m...**

.114 01 Hauteur à l'égout m ..... **..m...**

.115 à .119 dito .114

.120 **Mise à disposition prolongée.**

~~.121~~ Sous-art. supprimé

.121 01 Conc. art. .... **..ms...**

Texte indicatif supprimé

.122 à .129 dito .121

⊕ Variable supprimée  
⊖ Variable supprimée  
⊗ Variable supprimée  
⊘ Variable supprimée

~~.123~~ Sous-art. supprimé

.181 01 Description ..... **..up...**

02 Paroi de retenue sur le toit, hauteur m .....

03 Hauteur à l'égout m .....

04 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement. **A**

05 Mise à disposition, durée ... **A**

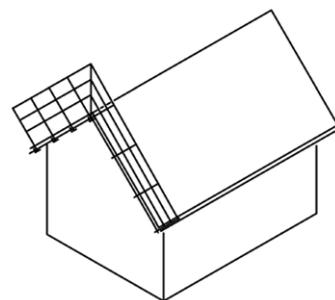
Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

121	.181	06 up = ..... 07 Divers .....
-----	------	----------------------------------

.182 à .189 dito .181

**.200**      **Garde-corps périphériques sur rive, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai".** Fixation à la sous-construction par serrage ou par vissage.

*Au bord des toits, des mesures appropriées doivent être prises pour éviter les chutes à partir d'une hauteur de chute de plus de m 2,0. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.*



**.210**      **Garde-corps périphériques, hauteur min. m 1,0. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.**

**.211**      Hauteur à l'égout jusqu'à m 8,0.      ..m...

**.212**      Hauteur à l'égout m 8,1 à 16,0.      ..m...

**.213**      Hauteur à l'égout m 16,1 à 24,0.      ..m...

**.214** 01 Hauteur à l'égout m .....      ..m...

**.215**      à .219 dito .214

**.220**      **Mise à disposition prolongée.**

**.221** 01 Conc. art. ....      ..ms...

**.222**      à .229 dito .221

**.281** 01 *Description* .....      ..up...

02 Garde-corps périphérique, hauteur m .....

03 Hauteur à l'égout m .....

04 Longueur de la rive m .....

05 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.      **A**

06 Mise à disposition, durée ...      **A**

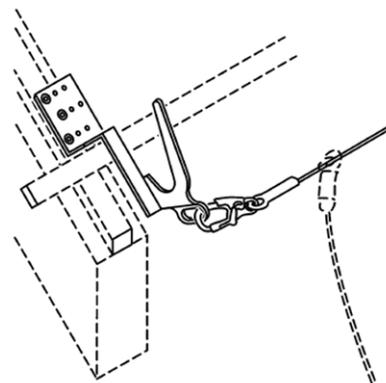
07 up = .....

08 Divers .....

**.282**      à .289 dito .281

121	.300	<b>Equipements temporaires de protection individuelle antichute.</b>	
	.310	<b>Dispositif d'ancrage pour l'exécution de travaux avec assurage par corde. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.</b>	
	.311	01 Description .....	..up...
		02 Point d'ancrage unique .....	A
		03 Dispositif d'ancrage avec guidage horizontal .....	A
		04 Hauteur de montage m .....	
		05 up = .....	
		06 Divers .....	
	.312	à .319 dito .311	
	.320	<b>Suppléments pour l'exécution des travaux avec assurage par corde et équipement de protection individuelle (EPI) antichute.</b>	
	.321	01 Description .....	..up...
		02 Hauteur de travail m .....	
		03 up = .....	
		04 Divers .....	
	.322	à .329 dito .321	
	.330	<b>Mise à disposition prolongée.</b>	
	.331	01 Conc. art. ....	..ms...
	.332	à .339 dito .331	

Comme mesures de protection supplémentaires pour les travaux sur les toitures avec une pente entre degrés 45 et 60 ou pour les travaux de faible ampleur (jusqu'à 2 jours-homme) selon les directives de la Suva.

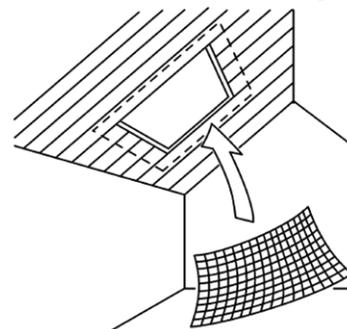


Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

121	.381	01 Description .....	..up...
		02 Point d'ancrage unique .....	A
		03 Dispositif d'ancrage avec guidage horizontal .....	A
		04 Exécution des travaux avec assurage par corde.	
		05 Hauteur de montage m .....	
		06 Hauteur de travail m .....	
		07 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	B
		08 Mise à disposition, durée ...	B
		09 up = .....	
		10 Divers .....	
	.382	à .389 dito .381	

**.400 Filets de sécurité (filets de protection) selon norme SN EN 1263-1 "Equipements temporaires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai" et filets de doublage. Comme protection contre les chutes à l'intérieur du bâtiment. Fixation à la construction existante.**

*En cas d'ouvertures dans la surface de toiture, des dispositifs antichutes doivent obligatoirement être installés indépendamment de la hauteur de chute. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.*



**.410 Filets de sécurité (filets de protection). Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.**

	01	Longueur des mailles mm ....x.....	
	02	Classe de filet .....	
	.411	Hauteur de montage jusqu'à m 3,0.	..m2...
	.412	Hauteur de montage m 3,1 à 10,0.	..m2...
	.413	Hauteur de montage m 10,1 à 15,0.	..m2...
	.414	Hauteur de montage m 15,1 à 20,0.	..m2...
	.415	01 Hauteur de montage m .....	..m2...
	.416	à .419 dito .415	

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

121	<b>.420</b>	<b>Filets de doublage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.</b>	
	<b>.421</b>	01 <i>Description</i> .....	<b>..m2...</b>
		02 Conc. art. ....	
		03 Longueur des mailles mm ....x....	
		04 <i>Divers</i> .....	
	<b>.422</b>	à .429 dito .421	
	<b>.430</b>	<b>Mise à disposition prolongée.</b>	
	<b>.431</b>	01 Conc. art. ....	<b>..ms...</b>
	<b>.432</b>	à .439 dito .431	
	<b>.481</b>	01 <i>Description</i> .....	<b>..up...</b>
		02 Longueur des mailles mm ....x....	
		03 Classe de filet .....	
		04 Hauteur de montage .....	
		05 Filet de sécurité <i>description</i> .....	
		06 Filet de doublage <i>description</i> .....	
		07 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	<b>A</b>
		08 Mise à disposition, durée ...	<b>A</b>
		09 up = .....	
		10 <i>Divers</i> .....	
	<b>.482</b>	à .489 dito .481	

**.500 Echafaudage de retenue et filets de doublage.**

*Si les dispositifs fixes de sécurité nécessaires font défaut, d'autres mesures de protection doivent être prises, p. ex. l'utilisation d'échafaudages de retenue, de filets de sécurité ou d'équipements de protection individuelle contre les chutes.*

**.510 Echafaudage de retenue. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.**

*Si un échafaudage de retenue est posé en porte-à-faux, la portée horizontale du porte-à-faux doit avoir au moins m 1,5.*

	<b>.511</b>	01 <i>Description</i> .....	<b>..up...</b>
		02 Longueur des mailles mm ....x....	
		03 Classe de filet .....	
		04 Hauteur de montage m .....	
		05 Porte-à-faux horizontal m ...	
		06 up = .....	
		07 <i>Divers</i> .....	
	<b>.512</b>	à .519 dito .511	

121	.520	<b>Filets de doublage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.</b>	
	.521	01 <i>Description</i> ..m2...	
		02 .....	
		03 Conc. art. ....	
		04 Longueur des mailles mm ....x....	
		05 Divers .....	
	.522	à .529 dito .521	
	.530	<b>Mise à disposition prolongée.</b>	
	.531	01 Conc. art. ....	..ms...
	.532	à .539 dito .531	
	.581	01 <i>Description</i> .....	..up...
		02 Longueur des mailles mm ....x....	
		03 Classe de filet .....	
		04 Hauteur de montage m .....	
		05 Porte-à-faux horizontal m .....	
		06 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	<b>A</b>
		07 Mise à disposition, durée .....	<b>A</b>
		08 up = .....	
		09 Divers .....	
	.582	à .589 dito .581	

	.600	<b>Passerelles temporaires et couvertures résistantes à la rupture. Sécurisation contre tout risque d'enlèvement non autorisé.</b>	
	.610	<b>Passerelles. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.</b>	
	.611	01 <i>Description</i> .....	..up...
		02 Dimensions m ....x....	
		03 Hauteur à l'égout m .....	
		04 up = .....	
		05 Divers .....	
	.612	à .619 dito .611	
	.620	<b>Couvertures résistantes à la rupture. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.</b>	

*Les travaux sur des surfaces de toiture non résistantes à la rupture ne peuvent être réalisés qu'à partir de passerelles. Les matériaux non résistants à la rupture sont p. ex. les plaques ondulées en fibrespacement.*

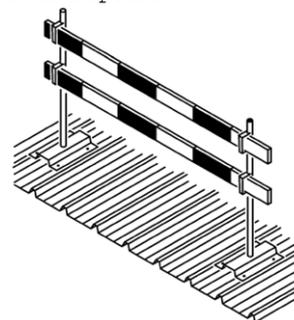
*Lorsque des travaux doivent être exécutés à proximité de surfaces de toitures non résistantes à la rupture, ces dernières doivent être isolées des zones de travail ou munies d'une couverture résistante à la rupture.*

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

121	.621	01	Description .....	..up...
		02	Dimensions m ....x.....	
		03	Hauteur à l'égout m .....	
		04	up = .....	
		05	Divers .....	
	.622		à .629 dito .621	
	.630		<b>Mise à disposition prolongée.</b>	
	.631	01	Conc. art. ....	..ms...
	.632		à .639 dito .631	
	.681	01	Passerelle	<b>A</b> ..up...
			<i>description</i> .....	
		02	Couverture	<b>A</b>
			<i>description</i> .....	
		03	Dimensions m ....x.....	
		04	Hauteur à l'égout m .....	
		05	Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entre- preneur, y compris enlèvement.	<b>B</b>
		06	Mise à disposition, durée .....	<b>B</b>
		07	up = .....	
		08	Divers .....	
	.682		à .689 dito .681	

**.700 Barrières de protection  
temporaires.**

*Lorsque des travaux doivent être exécutés à proximité de surfaces de toitures non résistantes à la rupture, ces dernières doivent être isolées des zones de travail ou munies d'une couverture résistante à la rupture.*



**.710 Barrières de protection dans  
les zones de danger. Avec  
lattes rouges-blanches,  
chaînes ou similaires, y  
compris poteaux. Mise en  
place et mise à disposition  
pour la durée des travaux de  
l'entrepreneur, y compris  
enlèvement.**

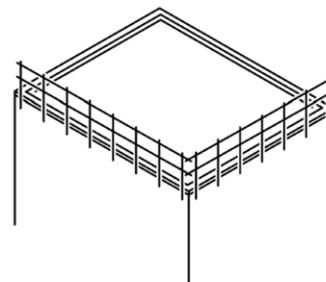
**.711** Hauteur à l'égout jusqu'à  
m 8,0. **..m...**

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

121	.712	Hauteur à l'égout m 8,1 à 16,0.	..m...
	.713	Hauteur à l'égout m 16,1 à 24,0.	..m...
	.714	01 Hauteur à l'égout m .....	..m...
	.715	à .719 dito .714	
	.720	<b>Mise à disposition prolongée.</b>	
	.721	01 Conc. art. ....	..ms...
	.722	à .729 dito .721	
	.781	01 <i>Description</i> .....	..up...
		02 Hauteur à l'égout m .....	
		03 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	<b>A</b>
		04 Mise à disposition, durée .....	<b>A</b>
		05 up = .....	
		06 <i>Divers</i> .....	
	.782	à .789 dito .781	

122	...	<b>Protections temporaires contre les chutes et barrières de protection sur toitures plates.</b>
	.100	<b>Garde-corps périphériques au bord du toit.</b>

*Au bord des toits et des dalles, des mesures appropriées doivent être prises pour éviter les chutes à partir d'une hauteur de chute de plus de m 2,0. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.*



~~-101~~ Sous-art. supprimé  
~~-102~~ Sous-art. supprimé

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

122	.110	Garde-corps périphériques, classe A, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai", hauteur min. m 1,0. Ancrage avec chevilles sur la façade existante. Sans avant-toit, ni isolation thermique extérieure. Sécurisation du personnel pendant le montage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.111	Hauteur du bâtiment jusqu'à m 8,0.	..m...
	.112	Hauteur du bâtiment m 8,1 à 16,0.	..m...
	.113	Hauteur du bâtiment m 16,1 à 24,0.	..m...
	.114	01 Hauteur du bâtiment m .....	..m...
	.115	à .119 dito .114	
	.120	Garde-corps périphériques, classe A, selon norme SN EN 13 374 "Garde-corps périphériques temporaires - Spécification du produit - Méthodes d'essai", hauteur min. m 1,0. Fixation par lestage sur toiture. Sécurisation du personnel pendant le montage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
	.121	Hauteur du bâtiment jusqu'à m 8,0.	..m...
	.122	Hauteur du bâtiment m 8,1 à 16,0.	..m...
	.123	Hauteur du bâtiment m 16,1 à 24,0.	..m...
	.124	01 Hauteur du bâtiment m .....	..m...
	.125	à .129 dito .124	

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

122	.130	<b>Protection intermédiaire. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.</b>	
	.131	Filet de protection.	..m...
		01 Description .....	
		02 Conc. art. ....	
		03 Longueur des mailles mm ...x....	
		04 Classe de filet .....	
		05 Divers .....	
	.132	Grille.	..m...
		01 Description .....	
		02 Conc. art. ....	
		03 Divers .....	
	.133	Feuilles de matière synthétique armées.	..m...
		01 Description .....	
		02 Conc. art. ....	
		03 Divers .....	
	.134	01 Description .....	..m...
		02 Matériau .....	
		03 Mode de fixation .....	
	.135	à .139 dito .134	
	.140	<b>Mise à disposition prolongée.</b>	
	.141	01 Conc. art. ....	..ms...
	.142	à .149 dito .141	
	.181	01 Garde-corps périphérique description .....	..up...
		02 Protection intermédiaire description .....	
		03 Mode de fixation .....	
		04 Hauteur m .....	
		05 Matériau .....	
		06 Longueur des mailles mm ...x....	
		07 Classe de filet .....	
		08 Hauteur du bâtiment m .....	
		09 Mise en place et mise à dispo- sition pour la durée des tra- vaux de l'entrepreneur, y com- pris enlèvement.	<b>A</b>
		10 Mise à disposition, durée ...	<b>A</b>
		11 up = .....	
		12 Divers .....	
	.182	à .189 dito .181	

Les filets de protection utilisés avec les garde-corps périphériques doivent être conformes à la norme SN EN 1263-1 "Equipements temporaires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai".

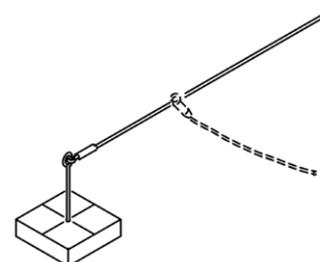
Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

122 .200 Equipements temporaires de protection individuelle antichute.

Pour petits travaux sur toiture (jusqu'à 2 jours-hommes) selon directives Suva.

~~.201~~ Sous-art. supprimé  
~~.202~~ Sous-art. supprimé

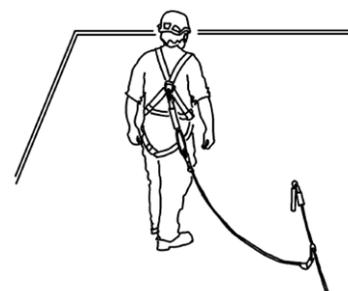
.210 Dispositif d'ancrage pour l'exécution de travaux avec assurage par corde. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.



.211 01 Description ..... ..up...  
 02 Point d'ancrage unique ..... A  
 03 Dispositif d'ancrage avec guidage horizontal ..... A  
 04 Hauteur du bâtiment m .....  
 05 up = .....  
 06 Divers .....

.212 à .219 dito .211

.220 Suppléments pour l'exécution des travaux avec assurage par corde et équipement de protection individuelle (EPI) antichute.



.221 01 Description ..... ..up...  
 02 Hauteur du bâtiment m .....  
 03 up = .....  
 04 Divers .....

.222 à .229 dito .221

.230 Mise à disposition prolongée.

.231 01 Conc. art. ....ms...

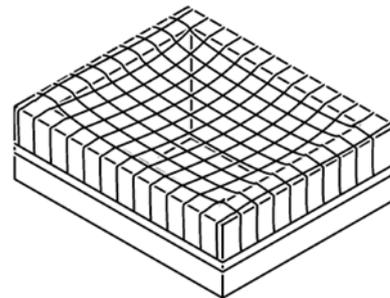
.232 à .239 dito .231

.281 01 Description ..... ..up...  
 02 Point d'ancrage unique ..... A  
 03 Dispositif d'ancrage avec guidage horizontal ..... A  
 04 Exécution des travaux avec assurage par corde.  
 05 Hauteur du bâtiment m .....  
 06 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement. B  
 07 Mise à disposition, durée ... B  
 08 up = .....  
 09 Divers .....

.282 à .289 dito .281

122	.300	<b>Filets de sécurité (filets de protection) et filets de doublage temporaires. Comme protection contre les chutes à l'intérieur du bâtiment. Fixation à la construction existante.</b>	
	.310	<b>Filets de sécurité (filets de protection). Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.</b>	
	01	Longueur des mailles mm ....x.....	
	02	Classe de filet .....	
	.311	Hauteur de montage jusqu'à m 3,0.	..m2...
	.312	Hauteur de montage m 3,1 à 10,0.	..m2...
	.313	Hauteur de montage m 10,1 à 15,0.	..m2...
	.314	Hauteur de montage m 15,1 à 20,0.	..m2...
	.315	01 Hauteur de montage m .....	..m2...
	.316	à .319 dito .315	
	.320	<b>Filets de doublage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.</b>	
	.321	01 Description .....	..m2...
		02 Conc. art. ....	
		03 Longueur des mailles mm ....x.....	
		04 Divers .....	
	.322	à .329 dito .321	
	.330	<b>Mise à disposition prolongée.</b>	
	.331	01 Conc. art. ....	..ms...
	.332	à .339 dito .331	

En cas d'ouvertures dans la surface de toiture, des dispositifs antichutes doivent obligatoirement être installés indépendamment de la hauteur de chute. Des dispositions particulières s'appliquent pour les travaux de faible ampleur.



N'utiliser que des filets contrôlés selon la norme SN EN 1263-1 "Equipements temporaires de chantier - Filets de sécurité. Partie 1: Exigences de sécurité, méthodes d'essai".

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

122	.381	01 Description .....	..up...
		02 Longueur des mailles mm ....X.....	
		03 Classe de filet .....	
		04 Hauteur de montage m .....	
		05 Filet de sécurité description .....	
		06 Filet de doublage description .....	
		07 Mise en place et mise à dispo- sition pour la durée des tra- vaux de l'entrepreneur, y com- pris enlèvement.	A
		08 Mise à disposition, durée ...	A
		09 up = .....	
		10 Divers .....	
	.382	à .389 dito .381	

**.400 Echafaudage de retenue et filets de doublage.**

**.410 Echafaudage de retenue. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.**

*Si les dispositifs fixes de sécurité nécessaires font défaut, d'autres mesures de protection doivent être prises, p. ex. l'utilisation d'échafaudages de retenue, de filets de sécurité ou d'équipements de protection individuelle contre les chutes.*

*Si un échafaudage de retenue est posé en porte-à-faux, la portée horizontale du porte-à-faux doit avoir au moins m 1,5.*

.411	01 Description .....	..up...
	02 Longueur des mailles mm ....X.....	
	03 Classe de filet .....	
	04 Hauteur de montage m .....	
	05 Porte-à-faux horizontal m ...	
	06 up = .....	
	07 Divers .....	

.412 à .419 dito .411

**.420 Filets de doublage. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.**

.421	01 Description .....	..m2...
	02 Conc. art. ....	
	03 Longueur des mailles mm ....X.....	
	04 Divers .....	

.422 à .429 dito .421

**.430 Mise à disposition prolongée.**

.431	01 Conc. art. ....	..ms...
------	--------------------	---------

.432 à .439 dito .431

122	.481	01 Description ..up...	
		02 Longueur des mailles mm ...x....	
		03 Classe de filet ..up...	
		04 Hauteur de montage m ..up...	
		05 Porte-à-faux horizontal m ..up...	
		06 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement. <b>A</b>	
		07 Mise à disposition, durée ... <b>A</b>	
		08 up = ..up...	
		09 Divers ..up...	
	.482	à .489 dito .481	

**.500 Passerelles temporaires et couvertures résistantes à la rupture. Sécurisation contre tout risque d'enlèvement non autorisé.**

**.510 Passerelles. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.**

*Les travaux sur des surfaces non résistantes à la rupture ne peuvent être réalisés qu'à partir de passerelles.*

.511	01 Description ..up...	
	02 Dimensions m ...x....	
	03 Hauteur du bâtiment m ..up...	
	04 up = ..up...	
	05 Divers ..up...	

.512 à .519 dito .511

**.520 Couvertures résistantes à la rupture. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.**

*Lorsque des travaux doivent être exécutés à proximité de surfaces de toitures non résistantes à la rupture, ces dernières doivent être isolées des zones de travail ou munies d'une couverture résistante à la rupture.*

.521	01 Description ..up...	
	02 Dimensions m ...x....	
	03 Hauteur du bâtiment m ..up...	
	04 up = ..up...	
	05 Divers ..up...	

.522 à .529 dito .521

**.530 Mise à disposition prolongée.**

.531	01 Conc. art. ..ms...	
------	-----------------------	--

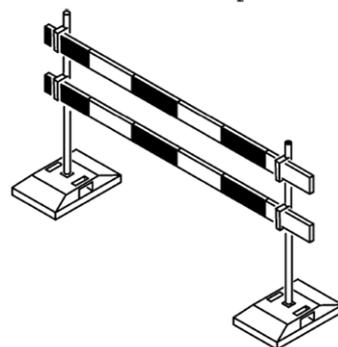
.532 à .539 dito .531

.581	01 Passerelle <b>A</b> ..up...	
	description ..up...	
	02 Couverture <b>A</b>	
	description ..up...	
	03 Dimensions m ...x....	
	04 Hauteur du bâtiment m ..up...	
	05 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement. <b>B</b>	

122	.581	06	Mise à disposition, durée ...	B
		07	up = .....	
		08	Divers .....	
	.582		à .589 dito .581	

**.600 Barrières de protection temporaires.**

*Lorsque des travaux doivent être exécutés à proximité de surfaces de toitures non résistantes à la rupture, ces dernières doivent être isolées des zones de travail ou munies d'une couverture résistante à la rupture.*



.610	<b>Barrières de protection dans les zones de danger. Avec lattes rouges-blanches, chaînes ou similaires, y compris poteaux. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.</b>			
.611	Hauteur du bâtiment jusqu'à m 8,0.		..m...	
.612	Hauteur du bâtiment m 8,1 à 16,0.		..m...	
.613	Hauteur du bâtiment m 16,1 à 24,0.		..m...	
.614	01 Hauteur du bâtiment m .....		..m...	
	.615		à .619 dito .614	
	.620	<b>Mise à disposition prolongée.</b>		
	.621	01 Conc. art. ....	..ms...	
	.622		à .629 dito .621	
	.681	01 Description .....	..up...	
		02 Hauteur du bâtiment m .....		
		03 Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	A	
		04 Mise à disposition, durée ...	A	
		05 up = .....		
		06 Divers .....		

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

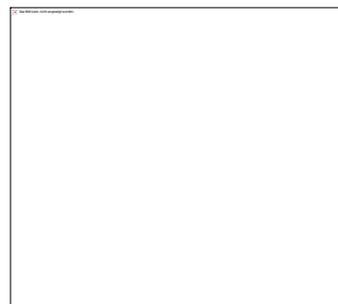
122 .682 à .689 dito .681

- .801 01 *Description* ..... ..up...
- 02 up = .....
- .801 03 *Divers* .....
- 04 Variable supprimée
- 05 Variable supprimée
- 06 Variable supprimée
- 07 Variable supprimée

.802 à .889 dito .801

123 **Plates-formes de travail mobiles.**

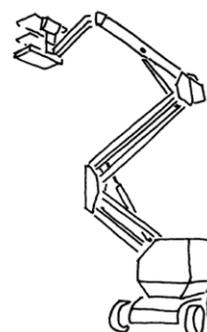
.100 **Plate-forme élévatrice, sur vérin. Transport, installation et exploitation.**



- .101 01 Dimensions m ....x..... ..h...
- 02 Hauteur de travail max. m ...
- 03 Rayon d'action latéral jusqu'à m .....
- 04 Capacité de charge kg .....
- 05 *Divers* .....

.102 à .109 dito .101

.200 **Plate-forme sur flèche télescopique articulée. Transport, installation et exploitation.**

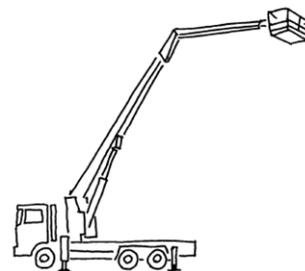


- .201 01 Dimensions m ....x..... ..h...
- 02 Hauteur de travail max. m ...
- 03 Rayon d'action latéral jusqu'à m .....
- 04 Capacité de charge kg .....
- 05 *Divers* .....

.202 à .209 dito .201

Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

123	.300	<b>Plate-forme sur flèche télescopique, sur camion. Transport, installation et exploitation.</b>	
	.301	01 Dimensions m ....x..... 02 Hauteur de travail max. m ... 03 Rayon d'action latéral jusqu'à m ..... 04 Capacité de charge kg ..... 05 Divers .....	..h...
	.302	à .309 dito .301	



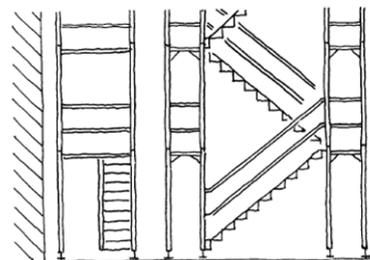
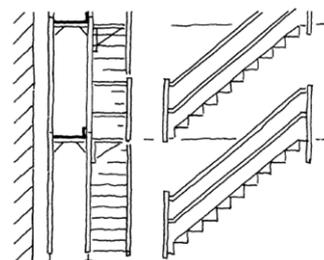
124	...	<b>Echelle avec accès sécurisé, pour les travaux sans échafaudage de toiture.</b>	
	.100	<b>Echelles. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entre- preneur, y compris enlèvement.</b>	
	.101	01 Travail à exécuter .....	..gl...
	.102	à .109 dito .101	
	.200	<b>Mise à disposition prolongée.</b>	
	.201	01 Conc. art. .... 02 Variable supprimée 03 Variable supprimée 04 Variable supprimée	..ms...
	.202	à .209 dito .201	
	...		

Des travaux ne peuvent être exécutés à partir d'échelles portables que si aucun autre équipement de travail n'est plus approprié en matière de sécurité. A partir d'une hauteur de chute de plus de m 2, les travaux à partir d'échelles portables ne peuvent être que de courte durée et il convient de prendre des mesures de protection contre les chutes.



125	<b>Accès temporaires à l'échafaudage.</b>	
.100	Tour d'accès, charge utile kN/m <sup>2</sup> 2,0. Largeur de volée m 0,60.	
.110	Escalier à une volée, plates-formes latérales. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
.111	Hauteur m 3,1 à 6,0.	..gl...
.112	Hauteur m 6,1 à 10,0	..gl...
.113	Hauteur m 10,1 à 14,0.	..gl...
.114	Hauteur m 14,1 à 18,0.	..gl...
.115	01 Hauteur m .....	..gl...
.116	à .119 dito .115	
.120	Escalier à deux volées, plates-formes sur la partie frontale. Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	
.121	Hauteur m 3,1 à 6,0.	..gl...
.122	Hauteur m 6,1 à 10,0.	..gl...
.123	Hauteur m 10,1 à 14,0.	..gl...
.124	Hauteur m 14,1 à 18,0.	..gl...
.125	01 Hauteur m .....	..gl...
.126	à .129 dito .125	
.130	<b>Mise à disposition prolongée.</b>	
.131	01 Conc. pos. ....	..ms...
.132	à .139 dito .131	
.181	01 <i>Description</i> .....	..up...
	02 Classe de charge .....	
	03 Volée d'escalier <i>description</i> .....	
	04 Palier <i>description</i> .....	
	05 Hauteur m .....	

Les travaux sur échafaudages de plus grande étendue seront décrits avec le CAN 114 "Echafaudages".



Paragraphe 100 «Travaux préparatoires»

---

125	.181	06	Mise en place et mise à disposition pour la durée des travaux de l'entrepreneur, y compris enlèvement.	<b>A</b>
		07	Mise à disposition, durée ...	<b>A</b>
		08	up = .....	
		09	Divers .....	
	.182		à .189 dito .181	
	.801	01	Description .....	<b>..up...</b>
		02	up = .....	
		03	Divers .....	
	.802		à .889 dito .801	